Sixième Année. --- N° 397. 1 P.T. le Numéro Vendredi, 8 Juin 1883.

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL QUOTIDIEN DU CAIRE ET DE PORT-SAID

Directeur Politique
P. Giraud
RÉDACTEUR EN CHEF

ABONNEMENTS
EGYPTE, un an . . . . . 60 Fr.
ETRANGER, » » . . . . . 75 »

BUREAU
Imprimerie J. Serrière
Rue de l'Ancien Tribunal au Caire

INSERTIONS
ANNONCES. . . . 50 centimes la ligne.
RECLAMES. . . . 2 francs »

Directeur Administratif
J. Serrière
PROPRIETAIRE GÉRANT

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1re Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 8 Juin 1883

BEAUCOUP TROP DE DIGNITAIRES

Il ne se passe presque pas de jour que le *Moniteur* n'enregistre quelque nouvelle promotion de grade. Si le Gouvernement continue à procéder ainsi, le personnel des Ministères et des Administrations ne sera plus composé avant peu que d'employés gradés. Il en est beaucoup dont les emplois tout à fait secondaires, dont les états de service insignifiants, ne justifient nullement ces distinctions exagérées, obtenues le plus souvent par le protectionisme l'obsession ou l'intrigue.

D'autres au contraire bien qu'occupant des fonctions importantes et ayant rendu ou rendant de réels services sont, sous ce rapport, complètement oubliés. — On peut nous arguër pour excuse qu'il en est partout à peu près ainsi, mais, réellement, nous croyons qu'en Egypte on a par trop dépassé la mesure. Il semble qu'on ait pris à tâche de déprécier des titres, qui autrefois, avaient une certaine valeur, justement parce qu'ils étaient accordés difficilement.

Que signifient d'ailleurs ces anomalies qui existent aujourd'hui ? — Un chef supérieur d'Administration n'a aucun grade, il se rend chez Son Altesse le Khédive, en chapeau-claque et en frac ou en tarbouche et en stambouline ; dans les cérémonies officielles il a pourtant le pas sur cette foule de gens chamarrés d'or sur toutes les coutures qui se rengorgent heureux dans leurs uniformes brodés, l'inoffensif yatagan au côté, et qui sont placés sous ses ordres.

Ce qu'il a plu de nominations de Caïmakans ou de Beys depuis un an, c'est incroyable. — Encore si le Gouvernement percevait quelque droit sur les grades, nous comprendrions cela...

Le résultat que l'on a obtenu par cette prodigalité de titres, de décorations, de grades, distribués à foison, à tort à travers, c'est d'avoir rendu les distinctions honorifiques par trop banales, par trop vulgaires pour que tout homme d'esprit ou de bon sens ne craigne de paraître tant soit peu ridicule en ayant l'air de les rechercher ou d'y tenir. — La vraie distinction finira par consister à n'avoir aucun titre.

Les vieux serviteurs de l'Etat qui ont rendu de signalés services voient avec peine leurs grades péniblement acquis, être ainsi dépréciés, et ceux pour qui cette marque honorifique aurait été auparavant une juste récompense de leur labeur, de leur dévouement, n'y attacheront sans doute pas un prix qu'elle ne saurait plus raisonnablement avoir à leurs yeux.

Enfin, puisque le mal est fait, que les anciens fonctionnaires se disent que le public sait en général faire certaines différences ; que les gradés de fraîche date soient heureux de l'être en essayant, si c'est possible, de mériter un jour ce qu'ils ont obtenu trop tôt et que ceux qu'on a volontairement ou involontairement oubliés, et qui ont la faiblesse d'en être affectés, se consolent en pensant que si « l'habit ne fait pas le moine, » le grade en Egypte, pas plus qu'ailleurs, ne fait l'homme et que là où il y a cohue il vaut parfois mieux briller par son absence.

NOUVELLES DIVERSES

On mande de Damas, 27 mai.

Les funérailles d'Abd-el-Kader ont eu lieu hier. Sur l'invitation du consul de France, toutes les autorités civiles et militaires en grande tenue, les consuls en uniforme, cinq généraux et toute la garnison y assistaient. Le consul de France conduisait le deuil. On évalue à plus de 60,000 le nombre total des assistants.

L'émir étant considéré comme un saint, son corps a été inhumé dans une des mosquées de Damas.

* * *

On écrit d'Athènes, 28 mai.

Le vice-amiral Krantz et le contre-amiral Comte, accompagnés de leurs états-majors et des officiers supérieurs de l'escadre, ainsi que M. le comte de Mouy et le personnel de la légation, ont dîné hier soir chez le roi.

Celui-ci a passé la soirée d'aujourd'hui au Pirée, en compagnie des amiraux français auxquels il a fait un accueil des plus sympathiques.

Le roi part ce soir pour Corfou. L'amiral Comte l'escortera avec la corvette cuirassée la *Triomphante*.

* * *

On télégraphie de Guayaquil, en date du 9 mai :

La situation est critique dans l'Equateur. Les affaires sont suspendues à Guayaquil, et les rues sont occupées par des troupes armées. Le service du câble continue sans interruption, car les deux partis reconnaissent l'importance de ne pas molester une compagnie américaine.

Une dépêche de Panama, datée du 9 mai, dit que mardi les représentants du gouvernement de l'Equateur se sont rendus à la banque de l'Equateur-Guayaquil, et malgré les protestations des consuls et des capitaines de navires anglais et italiens, ont forcé les caisses et se sont emparés de st. 320.000 qui y étaient enfermés. Les rebelles sont dans les environs de la ville.

* * *

La *Pall Mall Gazette* annonce qu'à Belfast une réunion publique a été convoquée à l'effet de blâmer la conduite de M. Mac Carthy, magistrat résidant du comté, qui a condamné à quinze jours de prison quatre hommes de l'armée du Salut, qui avaient sonné de la trompette dans les rues et obstrué la circulation en provoquant un attroupement.

Le grand'maître de la loge orangiste a présidé la réunion, qui a adopté une résolution déclarant que l'action de M. Mac Carthy constitue une atteinte directe à la liberté civile et religieuse ; l'assemblée a décidé, en outre qu'il fallait faire le nécessaire pour obtenir des autorités satisfaction pour cet abus de pouvoirs.

* * *

On lit dans la *Gazette de Lorraine* du 20 mai :

Le gouvernement est dans l'intention d'élever à Metz, sur les Buttes Charles-Quint, un mausolée ou plutôt un ossuaire monumental destiné à recevoir les restes mortels de tous les soldats qui sont tombés dans les batailles livrées autour de Metz en 1870, et qui reposent actuellement sur les divers champs de bataille, dans des tombes isolées ou dans des fosses communes. Il serait question de consacrer à la construction de ce monument une somme de 500,000 à un million de marcs C'est M. Rettig, l'architecte de l'église du rempart Belle-Isle, qui a été chargé de dresser les plans et le devis des travaux à exécuter.

A la Chambre des Communes. M. Ashley, répondant à une question de M. Beach, dit que le cabinet de Paris a notifié au gouvernement anglais le rétablissement du protectorat français sur Porto-Novo. Ce protectorat avait été établi en 1853, puis retiré en 1854. En 1878, la France prit possession d'un petit district sur la côte voisine, mais aucune autorité française n'y fut installée, il est impossible, ajoute le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, d'assister à une semblable opération dans le voisinage des possessions anglaises sans en éprouver quelque regret.

Cette question n'est pas de celles qui doivent être soumises aux autorités locales, elle doit être tranchée par une entente amicale entre les deux gouvernements.

M. Arnold demande si l'action de la France s'est produite sur un territoire dépendant des possessions anglaises ou si elle atteint des personnes soumises au protectorat anglais.

M. Ashley répond négativement.

M Fitz Maurice, répondant à son tour à une question de M. Bartlett, dit que l'Angleterre n'a adressé à la France aucune protestation au sujet de son attaque contre Madagascar.

* * *

On lit dans la *France* du 30 mai.

La mort d'Abd-el-Kader était prévue depuis plusieurs jours ; notre illustre adversaire vient de succomber à Damas. Depuis qu'il avait cessé de nous combattre, la loyauté de sa soumission ne s'est pas un instant démentie. Nous perdons en lui un auxiliaire précieux ; la période troublée que traverse le monde musulman, les événements prochains qui vont aggraver la question d'Orient, nous font regretter que le grand chef arabe ne puisse plus mettre au service de nos intérêts et de la cause de la civilisation son immense influence.

Feuilleton du BOSPHORE ÉGYPTIEN

81

UN NOTAIRE

EN FUITE

DEUXIÈME PARTIE

LA CRÈME DES BEAUX-PÈRES

IV

(*Suite*)

— Au fait ! oui, monsieur le connaît... c'est le petit brun qui a déjeuné l'autre jour ici... Pour sûr, il m'en voulait pour la sauce des asperges que je lui avais versée dans le dos.

Malgré l'émotion qui lui serrait la gorge, Libois, sans réfléchir s'écria :

— Et la femme ?

— La femme ? quelle femme ? dit le domestique sans comprendre.

Puis, après avoir un peu cherché :

— Ah ! bon, j'y suis ! La femme ? C'est de madame Polichu, ma tante, que vous voulez parler ? Eh bien, elle est arrivée dans la loge en disant : « En voilà un guignon ? J'y perds les cent francs par mois du ménage... Sans compter les carottes ! Faut-il qu'il y ait des gens rosses pour faire ainsi du tort au pauvre monde ?

V

Pour le peintre et le docteur, la vérité du drame qui s'était passé rue Castellane se dégageait bien claire et nette de ces extravagances débitées par le sac à vin.

Dans sa fureur, Guéneuc avait voulu jetter le marquis par la fenêtre ; mais entraîné par le poids de Monjeuse, qui avait dû se cramponner désespérément à lui, il avait été précité dans le vide par sa victime.

Mais, madame de Vervins, qu'était-elle devenue dans cette tragédie ?

Du propos de la portière Polichu, rapporté par le domestique ivre, il ne ressortait pas positivement que la femme Guéneuc, la blonde Annette, eût passé par les terribles mains de son mari.

Peut-être le jardinier s'était-il tout d'abord rué sur le marquis. Alors sa chute mortelle avait sauvé la femme adultère.

— Ce serait vraiment injuste qu'elle n'ait pas été de la fête, pensa Libois qui, depuis les révélations du docteur, avait pris en haine la vicieuse créature.

Cependant le domestique était resté pensif, se tâtant le nez et branlant la tête.

— Avec tout ça, je n'ai pas été acheter mon vulnéraire, finit-il par dire.

Sa présence gênait Libois. Ce modèle des serviteurs avait l'ivresse bavarde. Il ne manquerait pas d'aller colporter son histoire dans toute la maison, en appuyant sur ce détail qu'un des deux hommes qui avaient tenté de l'assommer était un monsieur qui, trois jours auparavant, avait déjeuné chez son maître. Alors l'artiste se trouverait incidemment mêlé à l'affaire, ce qu'il voulait éviter, au moins pendant vingt-quatre heures, le temps de s'entendre avec le docteur pour prévenir la marquise veuve. Car les gens de justice allaient s'abattre au château de Clangy comme une volée de corbeaux qui a senti double pâture. En plus de la mort violente du marquis, n'y avait-il pas encore, pour mettre en branle tous les suppôts de Thémis, le cadavre du notaire déterré le matin même par Gueneuc avant qu'il vînt à Paris chez Libois, en quête de son maître qu'il voulait avertir, donner un coup d'œil au télescope révélateur.

Donc, pour se débarrasser de son domestique. Libois prit son accent le plus attendri :

— C'est pourtant vrai que l'aventure t'a empêché d'aller chercher ton vulnéraire Aussi tou nez est-il toujours en vilain état. Coure vite chez ton herboriste, mon brave, cours vite ! dit-il.

Instinctivement, le domestiqre promena ses mains sur toutes ses poches. L'herboriste devait être un de ces commerçants bondés de mefiance qui ne font pas crédit, car le valet montra fort piteuse mine quand ses doigts lui eurent appris le vide de ses poches.

— Il n'a plus rien dès dix francs que je lui ai donnés, pensa le peintre qui, en somme, n'avait pas à se plaindre. Pour les deux modestes pièces de cent sous, ce modèle des serviteurs lui avait rapporté une bien jolie culotte.

L'artiste glissa cette fois un louis dans la main de son domestique, c'est-à-dire de quoi le faire se promener au moins pendant deux jours dans les vignes du Seigneur, et, de peur que le buveur ne fît pas la promenade bien complète, il accompagna le don de ses vingt francs de cette grave recommandation :

— Va boire ton vulnéraire... et comme nul ici-bas n'est à l'abri d'un coup de poing sur le nez et qu'il est bon de tout prévoir, tu rapporteras aussi du vulnéraire pour moi... Mais, tu sais, pas de cam-lote ! Tout ce que tu trouveras de meilleur, de plus efficace... Goûtes-y plutôt dix fois qu'une avant de rien m'acheter qui ne soit parfait. Tu m'entends bien ? ne te lasse pas de goûter. Je compte sur ton dévouement pour goûter.

— Monsieur peut compter sur moi... Entendre, c'est obéir... Je goûterai jusqu'à ce que j'aie trouvé le nectar des nectars.

— Bon ! Alors, quand tu auras trouvé ce nectar, tu m'en rapporteras pour un sou.

Et Libois, bien certain d'avance que son homme se donnerait un chargement consciencieux de vulnéraire, le poussa dehors par les épaules, sans se douter que le domestique, tout hargneux, allait partir en grommelant :

— Un sou ! un sou ! le pingre ne pouvait-il me donner le louis tout entier ! .. Un sou ! plus souvent !... A mon retour je dirai que j'ai cassé la fiole en route.

Après avoir écouté s'éloigner le pas alourdi du valet si reconnaissant, Libois montra la pendule au docteur en disant :

— Voici l'heure du train. En route pour Clangy ! Il n'y a pas de temps à perdre.

— Mais... fit Maurère hésitant.

— Mais, allez-vous dire, ne devons-nous pas courir d'abord rue Castellane ?... A quoi bon ? Reconnaître le corps de Monjeuse ?... On nous demandera pourquoi et comment nous arrivons si juste à point... Et autres questions qui nous feraient perdre un temps que nous emploierons mieux à aller prévenir la marquise... Laissez faire la police. Elle arrivera vite à constater l'identité du marquis, et nous l'aurons alors sur les talons... Allons donc l'attendre à l'autre bout de la piste où, quand elle y arrivera, une surprise lui est réservée... Je parle du cadavre de Renaudin déterré par Guéneuc.

Et comme, avant de s'aventurer, il voulait

***

On dit dans la *Gazzetta d'Italia* du 28 mai.

Nous sommes en mesure de déclarer de la manière la plus absolue que la nouvelle d'une prochaine entrevue entre les deux empereurs et le roi d'Italie, à Gastein, est complètement dénuée de fondement.

***

Le *Marodui Kisty* de Prague, reçoit de Saint-Pétersbourg la nouvelle qu'une couronne en argent, avec des rubans aux couleurs slaves a été remise par un groupe de patriotes de Prague à la comtesse de Beauharnais, sœur du général Skobeleff, pour être déposée sur la tombe de ce dernier.

***

Une dépêche du ministère des affaires étrangères de France a fait savoir au fils d'Abd-el-Kader que le gouvernement français se chargeait des frais de funérailles de son père.

Le consul français à Damas a reçu, dans ce sens les ordres nécessaires.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Les journaux d'Alexandrie nous donnent le récit de la réunion tenue au Crédit Lyonnais à la suite de l'arrêt *Bank of Alexandria :* il paraît qu'on y a pris en masse tous les avocats présents et qu'on les a constitué en Comité d'éclaircissement.

Ils nous donnent ensuite le réçit d'une réunion de MM. les Juges assesseurs et le texte d'une adresse que l'un d'eux serait venu lire à M. le Président de la Cour. — Nous ne savons si la réponse de M. le Président a été exactement rapportée ; la pensée qui s'en dégagerait surtout serait qu'on eût peut-être agi plus sagement en commençant par lire l'arrêt et par bien le comprendre.

Quoiqu'il on soit nous ne saurions, quant à nous, approuver la forme excessive de cette agitation. Elle ressemble trop à de la pression et nous n'aimons guère ces moyens la ! Elle parait émaner d'un groupe intéressé, peu nombreux en réalité, mais bruyant et tenant toujours à faire croire à son influence. Or il s'agit ici de questions de droit et de législation c'est-à-dire de matières qui plus que toutes autres exigent le calme, l'étude la recherche et la réflexion. Nous ne pouvons croire à priori à de si grands maux alors que, nous l'avons dit hier, l'arrêt indiquerait surtout que l'on se trouve placé sous la législation telle qu'elle a subsisté en France jusqu'en 1863 : or, la période du milieu de ce siècle a été pour la France un vaste champ de développement commercial et si réellement les périls que l'on signale étaient si considérables, si absolus et si pressants on se demande comment ils auraient pu pendant si longtemps se perpétuer chez nous.

Quant à la démarche de MM. les juges assesseurs nous la regrettons surtout au point de vue de la forme. Ces MM. sont des juges ; ils sont des magistrats. Qu'en dehors de leurs fonctions ils puissent exprimer leur opinion, nous l'admettons ; mais qu'ils procédent en corps et se prévalent de leur qualité pour agir officiellement dans un sens que n'autorise ni le texte, ni l'esprit du réglement qui les a institués, c'est ce qui nous paraît un précédent fâcheux, de nature à nuire plus qu'à profiter à la cause dont ils se sont constitués les champions.

On dit, nous n'avons à apprendre à personne qu'en ce que nous concerne nous sommes toujours partisans des améliorations dans la mesure du possible. Donc que l'on prenne en considération les intérêts des banques, que l'on assure en même temps les garanties nécessaires pour l'ensemble des créanciers du commerçant, que l'on agisse en somme avec prudence ainsi que le commande l'œuvre sur laquelle on veut appeler l'attention du gouvernement et de la cour : Ce sera le seul moyen de bien faire et d'agir d'accord avec la vraie opinion publique.

LE PROCÈS SOLIMAN DAOUD

La Cour martiale d'Alexandrie ayant refusé à Me Jacobi avocat de Soliman Daoud l'audition des témoins à décharge et la production des déposition faites au Caire dans l'enquête contre Araby, l'honorable défenseur a fait la protestation suivante dont nous trouvons le texte dans le *Phare d'Alexandrie* et que nous transcrivons ci-dessous.

Attendu que la défense de Soliman Daout ou Soliman Sami, présentée à la cour martiale d'Alexandrie sous la date du 31 mai 1883, exige l'audition de témoins à décharge qui devront être légalement cités en témoignage, comme inscrits sur la dite demande.

Attendu que cette même demande a été renouvelée le 3 courant du même mois.

Attendu que la preuve à décharge est d'ordre public et que refuser de l'accorder serait un déni de justice ;

Attendu que la défense tant de Soliman Sami que des autres prévenus. Farag Jusef ; Ahmed Neghib ; Etman Hamis ; Aly Mazhar ; Mohareb Moez ; Moh. Memetallah ; Mohamed Zakari ; Ali Ibrahim ; Abdel Karin Sabri ; Mustapha Abiad ; Husseid Hafer ; Ali Hammam ; Mohamet Rafaat ; Garni Cad et Ali Réda, tous anciens officiers de l'armée Egyptienne, en prenant connaissance des pièces du procès à charge s'assura qu'il manquait au procès toute l'instruction faite au Caire à la charge de Ahmet Arabi pacha qui est commune aux officiers Soliman Sami et consorts susénoncés.

Attendu que c'est en base à l'instruction mentionnée plus haut que S. E. Borelli Bey établissait le rapport qu'il présentait le 22 novembre 1882 au palais Ismailieh et en donnait lecture au Conseil des Ministres présidé par S A. le Khédive par lequel il appert QUI a été l'auteur de l'incendie, du massacre et du pillage d'Alexandrie.

Attendu que ce rapport consciencieux était le résultat de la sus-mentionnnée instruction faite au Caire.

Attendu que ce rapport a été publié par la presse locale et celle d'outre-mer et est devenu par conséquent du domaine public.

Attendu que la défense des prévenus ci-dessus, constatant l'absence de cette instruction, la retint comme préjudiciable aux accusés et présenta sous la date du 1er courant une autre instance à la cour martiale afin qu'il lui en fût donné communication pour compléter ainsi le procès que l'on rend public aujourd'hui.

Attendu que, dans l'espèce, le procès contre Araba pacha et les officiers cités est un seul et unique proces en ses éléments subjectifs et objectifs, et ne peut par conséquent être scindé en aucune de ses parties.

Attendu que la cour martiale a, non-seulement refusé et persisté à refuser de communiquer la susdite instruction du Caire, mais refusé aussi de permettre de citer la preuve à décharge.

Attendu que ce système de procédure viole la loi, la justice et le droit naturel de légitime défense; en conséquence le défenseur de Soliman Sami et des autres officiers précités protestant publiquement, énergiquement et solennellement en face du monde civilisé retient comme arbitraire et illégale toute procédure ultérieure contre les justiciables, ses clients, et fort de son droit et de sa conscience se retire.

Alexandrie, 5 juin 1883.

Signé : G. Jacobbi.

Le défenseur s'étant ainsi retiré, la Cour Martiale a cru devoir suspendre l'audience et remettre à samedi la suite des débats.

ABD-EL-KADER AU FORT LAMALGUE

Abd-el-Kader qui vient de mourir à Damas à l'âge de 75 ans, restera une des grandes figures de notre époque, le type du patriotisme et de l'honneur. Après avoir combattu la France avec acharnement il lui voua, une fois vaincu et soumis, une affection qui ne s'est jamais démentie.

C'est à Toulon, au fort Lamalgue, qu'il fut enfermé après la défaite de 1847. Rien n'était préparé pour recevoir l'émir et les quatre-vingt huit personnes qui, indépendamment de sa famille, avaient voulu suivre sa fortune. L'autorité toulonnaise, prise au dépourvu, fit disposer à la hâte des logements au fort Lamalgue, seule construction qui parût propre à recevoir Abd-el-Kader et sa suite. L'émir se levait avec le jour, faisait ses ablutions, puis la prière du « Fedjeur. » Sa prière terminée, il allait saluer sa vieille mère et passer quelques instants avec sa famille. Rentré chez lui, il reposait environ une heure. Resté seul avec ses deux fils aînés Mohammed, et Mahhi-el-Din l'émir leur faisait répéter les leçons données par le « cheikh » ou précepteur. Vers onze heures, déjeuner ; à midi tout le monde se réunissait pour faire la prière du « Dhoborr » en commun. De midi à trois heures, prière de « l'Aseur ; » de cinq à six heures visite à la famille, à six heures prière du « Moghreb » puis assemblée des « thoblas » jusqu'à huit heures ; à huit heures, prière de « l'Enchu : » la prière terminée, souper et réunion en famille jusqu'à dix ou onze heures. Telle était la manière de vivre d'Abd-el-Kader au fort Lamalgue, où il reçut, en 1848, la visite de M. Emile Olivier, commissaire général du gouvernement provisoire. L'émir lui demanda d'être mis en liberté s'engageant à ne jamais reparaître en Algérie, M. Emile Olivier promit d'appuyer sa réclamation et voici en quels termes Abd-el-Kader s'engageait à ne rien faire contre la France :

Louange au Dieu unique ! Je vous donne une parole sacrée et qui n'admet pas le doute. Je déclare que je n'exciterai plus désormais de trouble contre les Français, soit personnellement, soit par lettres, soit par quelqu'autre moyen. Je fais ce serment devant Dieu, par Mahomet, Abraham. Moise et Jésus-Christ, par le Tourât l Evangile et le Koran ; par le livre de Bokhari et le Mouslem ; je fais ce serment et avec le cœur et la langue. Ce serment est commun à moi et à mes compagnons, au nombre de cent ; à ceux qui signent le présent acte comme à ceux qui ne le signent pas parce qu'ils ne savent point écrire.

Salut de la part d'Abd-el-Kader, fils de Mahhi-el-Din.

De Toulon, Abd-el-Kader fut transféré au château de Pau et plus tard au château d'Amboise. C'est là que le prince président le mit en liberté. Abd-el-Kader voulut aller à Paris remercier son libérateur qui était à Saint-Cloud. Il fut introduit dans cette résidence par le général Daumas. Dans le salon d'attente se trouvait une pendule qui, outre l'heure de Paris, indiquait simultanément celle des principales villes du monde et notamment de la Mecque. La remarque en fut faite à l'émir qui, tirant aussitôt sa montre, la régla sur l'heure de la ville Sainte afin, dit-il, de pouvoir faire ses prières au moment même où ceux qui avaient le bonheur de vivre près de la Kaaba remplissaient ce devoir religieux. Il se trouva que l'heure indiquée par la pendule correspondait à celle de « l'A-

---

ne pas se risquer à l'aveuglette, Libois demanda à brûle-pourpoint au docteur :

— La mort du Monjeuse fait-elle que vous puissiez maintenant être moins discret sur l'assassinat du notaire?

— Oui.

— Alors par qui Renaudin a-t-il été tué?

— Par Bergeron.

— Sa fille, madame de Monjeuse, ignore-t-elle le crime?

— Complètement.

— Vous êtes certain que Bergeron est le coupable?

Je l'ai vu commettre le meurtre.

Remettant à plus tard le soin de faire conter les détails, Libois se crut assez suffisamment renseigné et répéta :

— En route pour Clangy!

Suivi par le docteur, il gagna la sortie de son appartement.

Au moment où il ouvrait la porte, il se trouva en présance d'un monsieur qui, sur le carré, avait déjà le bras levé pour sonner.

— Où donc ai-je vu cet homme-là? pensa aussitôt Libois en rendant au visiteur le salut un peu sec qu'il venait d'en recevoir.

— M Libois? débuta le monsieur qui, tout de noir vêtu, raide comme un pieu, avait l'allure d'un pince-sans-rire.

— C'est moi, répondit le peintre.

— J'aurais à vous demander quelques renseignements de la plus grande importance.

— C'est que je suis pressé par l'heure du train. Vous arrivez au moment où je partais pour la campagne, objecta l'artiste qui, tout en répondant, cherchait toujours où et quand il avait déjà rencontré ce fâcheux à face de vinaigre,

— Je vous prie de remettre votre départ au train suivant, insista l'inconnu d'un petit ton impératif.

— Ne pouvez-vous renvoyer l'entretien à demain? proposa le peintre à son tour.

— Non, j'ai à vous parler tout de suite.

On le sait, Libois avait juste assez de patience pour tuer la puce avant qu'elle eût mordu L'air par trop cassant de cet importoun lui remua la bile.

— Toi, je vais t'envoyer gentiment paître, se dit-il nerveusement.

Il ouvrit la bouche pour traduir sa pensée en paroles. Mais, au moment d'expédier son quidam au diable, il s'arrêta tout net. De grinchue qu'elle était, sa figure se fit subitement souriante, et ce fut de l'accent le plus aimable qu'il fila ces mots :

— Alors, tout heureux de pouvoir vous être utile ou agréable en quelque chose, monsieur... Veuillez prendre la peine d'entrer.

Et, après s'être effacé pour livrer passage au monsieur il le guida tout empressé vers son atelier, laissant le soin de fermer la porte à Maurère fort étonné de ce changement à vue.

Si, de fiel, Libois était devenu aussi brusquement tout sucre, c'était que, tout à coup, il s'était rappelé en quelle circonstance il avait vu celui que, fort imprudemment, il avait été sur le point, suivant la vulgaire locution très connue, d'envoyer à Chaillot.

Ce visiteur, si raide et tant disgracieux, était un des deux magistrats que son telescope lui avait montrés, deux heures avant, à la fenêtre du cabinet de toilette de la blonde.

— L'autre était le commissaire de police. Celui-ci est le magistrat... Comment se fait-il qu'il me tombe déjà sur le dos? pensa le peintre en montrant au juge un siège sur lequel ce dernier se plaça, revêche et guindé comme s'il eût été assis sur le coupant d'un rasoir.

Maurère, qu'un pressentiment avait averti de ne pas s'éloigner, s'était glissé à leur suite dans l'atelier où il se tint muet et coi derrière le magistrat.

— Je suis tout orilles, annonça Libois commençant le feu.

— Comme je vous l'ai dit, j'ai quelques renseignements à vous demander, débuta le juge.

— Sur quoi? sur qui?

— Sur un de vos amis.

— Que vous nommez?

— Balanquet.

A ce nom, Libois ouvrit des yeux tout grands, et répéta :

— Balanquet? Balanquet?

Puis, apres une assez longue pause employée à interroger sa mémoire, répondit :

— Connais pas?

Le magistrat pensa qu'à rompre son incognito il parviendrait à délier la langue du peintre. Il déclina donc ses nom et qualité.

Libois salua respectueusement, puis répéta :

— Balanquet? Connais pas!

— En êtes vous tout à fait certain? insista le juge en portant alors la main à la poche de côté de son habit.

— Le nombre de mes amis est trop restreint pour que je puisse en oublier un seul... Peut-être faites-vous erreur de nom? avança l'artiste dont l'œil guettait en dessous la main du juge pour voir ce qu'elle allait sortir de la poche.

— Vous êtes bien le seul du nom de Libois habitant cette maison? reprit le magistrat dont la main, disparue sous le parement du drap, n'achevait pas son mouvement.

— Quelle anguille se cache donc dans sa poche? se demanda le peintre.

Puis a haute voix :

— Oui, le seul Libois.

— Et vous persistez à affirmer que vous n'avez aucun ami du nom de Balanquet?

— Et je persiste.

— Consultez bien votre mémoire, ponctua le juge d'une voix qui tournait à l'aigre.

Mais se ravisant :

— Peut être ai-je tort en donnant à Balanquet le titre de votre ami. Cherchez alors ce nom parmi vos connaissances banales... ou les amateurs de votre pinceau... ou même vos relations d'un jour.

— J'ai beau chercher, je ne trouve aucun Balanquet... Maintenant, vous savez? comme relation d'un jour, il se peut qu'un Balanquet quelconque ait traversé mon existence, mais, à coup sûr, il n'aura pas dit son nom., et vous remontez sans doute à dix ou quinze ans.

— Non, non, la rencontre dont je parle doit dater de quelques jours tout au plus, appuya le magistrat dont la main, continuant son mouvement de plongeon, s'enfonça dans les profondeurs de la poche.

— Il va sortir son anguille se dit l'artiste fort intrigué.

Le juge revint à l'assaut.

— Ainsi, vous maintenez votre affirmation de n'avoir reçu, dans ces cinq ou six derniers jours, la visite de personne du nom de Balanquet?

— Je n'ai reçu que mon bottier. Si c'est lui le Balanquet en question, je vous le dénonce comme se cachant sous le nom de Schweissgahausser.

Le juge goûta peu la réponse, et ce fut d'un ton sec qu'il prononça lentement :

— Alors, monsieur Libois, veuillez m'expliquer ce que je vais vous montrer.

Et sa main reparut au jour.

(A suivre)

seur » à la Mecque. Aussitôt Abd-el-Kader se faisant indiquer la direction de la Khaba se prosterna et pria. C'est probablement la seule fois que le palais de Saint-Cloud ait entendu la prière d'un musulman !

LE TYPHUS BOVIN

Nous avons raconté dernièrement dans un de nos articles, les expériences tentées par M. Piot, pour enrayer et faire disparaître l'épidémie du typhus bovin au moyen de la vaccination.

M. Piot est le premier qui, en Egypte, ait eu l'idée d'appliquer la méthode Toussaint à la vaccination du typhus bovin, et, il a tellement perfectionné cette méthode que l'on peut presque dire qu'il en est l'inventeur.

Nous avons sous les yeux, adressé à l'administration des Domaines, le tableaux des différentes expériences tentées par M. Piot ; comme on pourra en juger, une réussite complète est venue couronner ses efforts.

La première expérience a été faite sur 12 veaux à Bedrechine le 4 avril. Aucun d'eux n'a subi les atteintes de la maladie.

Ils étaient donc devenus réfractaires par la vaccination.

2° Le 23 avril, 18 bœufs ont été vaccinés à la culture de Talkla où 4 autres venaient de succomber au typhus.

Tous ces animaux sont encore aujourd'hui en bonne santé.

Un veau de trois mois auquel on n'a pu donner qu'une quantité insignifiante de vaccin par suite d'un accident au moment de l'opération, est mort une dizaine de jours après de la peste bovine.

3° Le 13 mai, la maladie s'étant déclarée à Chenrak (Santa) 12 bêtes sur 34 ont été vaccinées.

Ces 12 animaux sont en parfaite santé, tandis que 2 bœufs non vaccinés ont été atteints par la maladie.

4° Le 20 mai, la vaccination a été pratiquée sur 56 animaux à Samadoun (teftiche Achmoun); une lettre du Moufettiche en date du 2 juin apprend qu'aucun malade n'a existé depuis la vaccination.

5° Le 30 mai, 43 bœufs ou buffles ont été vaccinés à Beni-Ayad.

6° Le 31 mai, 45 bœufs à Beddine, teftiche Talkla.

7° Le 3 juin 68 têtes à Sériakos.

8° Le 3 juin, vaccination de 128 bœufs ou veaux à Choubrah. Ces dernières expériences sont trop récentes pour que des conclusions puissent être présentées.

Dans ce pays d'Egypte où la culture et le bétail forment la principale richesse du pays, il est indispensable que le gouvernement encourage et même au besoin ordonne aux propriétaires de bestiaux et aux cultivateurs l'emploi du système d'inoculation pour le typhus bovin dont Monsieur Piot vient de tenter l'expérience et qui a si parfaitement réussi. Il y va de l'intérêt général.

Nous connaissons trop la sollicitude de nos gouvernants pour tout ce qui touche à la fortune, à la prospérité, au bien être et au progrès du pays, pour ne pas espérer que les mesures nécessaires soient prises très-prochainement par le ministère intéressé.

Le jour où une décision dans ce sens sera prise, on aura rendu un signalé service au pays.

UN EFFET DU TÉLÉPHONE

On lit dans le *Nouvelliste de Hambourg*, du 20 mai.

Le téléphone a été, ces jours derniers, cause indirecte d'un double suicide. La femme d'un négociant, dont le logement a Uhlenhorst est relié par le téléphone à son comptoir en ville, le pria de rentrer. Le commis répondit que le patron était en conversation avec une dame, mais qu'en tout cas il viendrait bientôt. La femme fait aussitôt atteler et arrive assez à temps pour empêcher le rendez-vous qu'elle redoutait. On ignore ce qui s'est passé entre les époux, mais les amants, réduits au désespoir, se sont noyés le 15 de ce mois dans l'Ulster, où on les a trouvés étroitement enlacés.

L'EXPÉDITION DU TONKIN

Nous recevons les avis suivants :

Toulon, 29 mai, 8 h. matin.

Le matériel de l'artillerie et le matériel pour le service des vivres et celui des ambulances, ainsi que les munitions de guerre ont été embarqués hier sur le *Mytho* et *l'Annamite*.

Les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine arrivent aujourd'hui et s'embarqueront mercredi sur *l'Annamite*, qui partira mercredi même.

Le *Mytho* n'effectuera son départ que jeudi.

Le colonel Outré, du 1er règiment. prendra le commandement du régiment formé à Toulon.

La *Corrèze*, l'*Aveyron*, le *Schamrok*, le *Winhlong* ont reçu l'ordre de se tenir prêts à toute éventualité.

Le ministre de la marine à également ordonné la dissolution de l'escadre qui faisait ses essais de mouillage à Quiberon.

Le contre-amiral Courbet quitte le *Bayard* pour se rendre à Paris et recevoir les instructions ministérielles ; lorsqu'il sera de retour, il s'embarquera sur le cuirassé la *Triomphante* et prendra le commandement de la nouvelle division navale destinée à l'expédition du Tonkin.

Le cuirassé l'*Atalante* est parti hier à destination du Tonkin.

Toulon, 29 mai.

Les vaisseaux de transport ont embarqué 1200 carabines pour les nouvelles compagnies de tirailleurs annamites.

L'amiral Courbet prend le commandement de la nouvelle escadre pour le Tonkin, laquelle comprend trois cuirassés, le *Bayard*, l'*Atalante*, la *Triomphante* et le croiseur *Tourville* qui est le plus puissamment armé et le meilleur fileur de la marine française.

Brest, 29 mai.

Un détachement de 300 marins est parti pour Toulon à destination du Tonkin.

LE RÉGIME DU NIL (*)

V

Le graveur qui fut chargé de faire les divisions du « Mékias » (mot arabe pour échelle), ou colonne Nilométrique de l'île de Rodah n'était malheureusement qu'un artiste médiocre ; aussi, quoiqu'on lui eût certainement mis entre les mains une coudée de 0,m 53 de longueur, il exécuta tellement mal son travail, qu'il produisit une échelle dont toutes les coudées ont plus de 0,m 53, et dont pas une n'a la même longueur que l'autre, si ce n'est la 8me et la 9me qui, chacune, ont 0,m 541 ; nous ne donnons pas la longueur de chacune de ces 16 coudés parce que cela ne présente pas assez d'intérêt ; notons cependant que la longueur totale des 16 coudées est de 8,m 646, et que leur longueur moyenne serait de 0,m 540,375.

Cependant Marcel, un des membres de la Commission Française, avait pu lire distinctement en caractères arabes gravés au-dessus de la plus haute coudée : « dix sept coudées » ; il avait pu également lire sur les deux autres coudées immédiatement en dessous, « seize coudées » et « quinze coudées » ; aussi Mahmoud Pacha conclut-il que la colonne doit être considérée comme ayant dix-sept coudées, dont la première à partir du bas n'est pas gravée et trouverait sa place sur la base de la colonne, et commencerait à une distance de 0,m 18 du fond du puits, tandis que la première coudée gravée sur la colonne ne commence qu'à 0,m 7,204 du fond du puits, donnant ainsi 0,m 5,404 de longueur à cette coudée additionelle.

Les inscriptions en arabe, lues par le Savant Marcel, sont incontestables et l'on ne peut, d'accord avec Mahmoud Pacha, que considérer la dernière coudée supérieure de la colonne comme étant la dix-septième, ce qui place le zéro de l'échelle à 0,m 18 du fond maçonné du puits, et a l'altitude 8,m 646 au-dessus du niveau moyen de la Méditerranée, tandis que le zéro de Lepère serait a 0,m 7,204 au-dessus du fond du puits et à l'altitude 9,m 1,864.

La longueur totale des 17 coudées de Marcel serait donc 9,m 1,864, et leur longueur moyenne 0,m 540,376.

Il est important de ne pas perdre de vue ces longueurs moyennes, car elles se rapprochent beaucoup de la longueur de la coudée du Cheik mesureur qui, comme on le verra, est de 0m3404, et sert seule aujourd'hui à la mesure de la crue du Nil.

Il est regrettable que, pour des raisons qui ne sont pas connues d'une manière certaine, on ait abandonné l'échelle de la colonne nilomètrique, quelque irrégulières que soient ses divisions; toujours est-il que, depuis le neuvième siècle de l'Hégire, c'est-à-dire le quinzième de l'ère chrétienne, cette échelle est tombée en désuétude. Les cheiks mesureurs qui se sont succédé depuis cette époque se servent d'une autre échelle.

C'est en vain que l'on chercherait dans le puits carré du nilomètre de Rodah cette échelle insaisissable : quelques trous, quelques marques, les joints des pierres sur les parois du puits, peut-être aussi les gradins de l'escalier, sont les seuls repères qui servent à la lecture de la hauteur de l'eau, et dont les cheiks jaloux conservent le secret pour leur descendance.

Ce mode de mesurage ne présente aucune garantie d'exactitude. Les observations faites par Mahmoud Pacha pour arriver à déterminer cette échelle mystérieuse prouvent du reste qu'elle est irrégulière, et que les lectures du cheik mesureur ne méritent, par conséquent, d'être considérées que comme une grossière approximation

Nous donnons plus loin le tableau de la moyenne des observations de Mahmoud-Pacha sur les longueurs des coudées du cheik mesureur; il n'a aucune utilité pratique, si ce n'est de réprouver et de condamner un système de lecture qui peut être qualifié de mesurage au jugé, tandis qu'il serait si simple et si facile d'obtenir des cotes exactes.

Le fait même que ce tableau est la moyenne d'une série d'observations, doit faire supposer qu'en faisant plusieurs autres séries d'observations sur un système de mesurage si grossier, chaque série donnerait une variété de chiffres auxquels il n'y aurait pas plus lieu de se fier qu'aux moyennes données dans ce tableau.

LONGUEURS et ALTITUDES des COUDÉES DU CHEIK MESUREUR

N°s D'ORDRE DES COUDÉES	LONGUEUR	ALTITUDES AU-DESSUS DE LA MÉDITERRANÉE
	m.	m.
7		12.07
	0.58	
8		12.65
	0.58	
9		13.23
	0.58	
10		13.81
	0.56	
11		14.37
	0.54	
12		14.91
	0.50	
13		15.41
	0.49	
14		15.90
	0.49	
15		16.39
	0.49	
16		16.38
	0.27	
17		17.15
	0.27	
18		17.42
	0.27	
19		17.69
	0.27	
20		17.96
	0.27	
21		18.23
	0.27	
22		18.50
	0.24	

Disons maintenant pourquoi ce tableau n'a aucune valeur pratique : nous avons déjà vu que le zéro des dix-sept coudées de la colonne nilomètrique est à 8m646 au-dessus du niveau de la Méditerranée ; si à cette altitude on ajoute les hauteurs des diverses coudées de la colonne jusqu'à quinze coudées et à seize kirats, (1 kirat ou digit est la vingt-quatrième partie d'une coudée), on a une altitude de 17m1127 ; et comme Mahmoud Pacha affirme que, lorsque le niveau de l'eau du Nil atteint cette hauteur, le cheik mesureur proclame seize coudées, c'est-à-dire que quinze coudées et seize kirats des divisions de la colonne font exactement seize coudées du cheik mesureur, l'altitude du sommet de la seizième coudée du cheik est donc 17m1127 et non 16m88, comme le supposerait le tableau précédent.

Donc on peut conclure que la longueur moyenne de coudée du cheik mesureur est la seizième partie de la différence entre 17m1127 et 8m466, soit qu'elle est 0,5404, chiffre qui est, comme nous l'avons déjà dit, approximativement égal à la moyenne des coudées gravées sur la colonne nilomètrique.

C'est donc ce chiffre qu'il convient de considérer définitivement comme étant la longueur vraie de la coudée du cheik mesureur pour les seize premières coudées. Par des motifs que l'histoire n'explique pas d'une manière plausible, le cheik considère les longueurs des six coudées suivantes comme ayant la moitié de la longueur de la coudée de la première partie de l'échelle, c'est-à-dire chacune de 0m2702, jusqu'à la vingt-deuxième coudée inclusivement; au-dessus de la vingt-deuxième, les longueurs de la coudée redeviennent 0m5404.

Quelque incommode et bizarre que soit cette échelle, elle a été en usage pendant près de quatre siècles; aussi, convient-il de la conserver. Seulement, on pourrait apporter une amélioration à l'état actuel des choses en faisant exécuter cette échelle lisiblement sur bronze et en la faisant fixer le long d'un des murs du puits dans la position qui en rendrait la lecture la plus facile pour tous.

Nota — L'omission d'un membre de phrase, dans la composition de notre dernier article (colonne 2, ligne 47), nous fait rétablir ce passage. Après les mots : « creuser un nouveau canal, » lire : *compensant celui des travaux de curage, les anciens, etc.*

(*A suivre*) I. L. Manoug.

(*) Voir le *Bosphore Egyptien* du 4, du 16 et du 22 mai.

DÉPÊCHES HAVAS

Constantinople, 6 juin.

Le Sultan, en rappelant Kadri Bey du Caire, a voulu faire cesser les bruits attribuant à l'action de la Porte l'agitation qui règne en Egypte contre les Anglais.

AVIS

M. le Docteur Alexandre N. Varouchas, ayant fait de longues études à Vienne et à Paris, vient de s'installer au Caire.

Il donne des consultations chez lui rue Mousqui, près du magasin Rizzo, vis-à-vis de l'opticien Sussman, et à domicile.

M. le docteur Varouchas reçoit de 8 h. à 10 h. le matin, et de 4 h. à 5 h. l'après-midi.

Les pauvres reçoivent des consultations à titre gracieux, de 6 à 7 heures après-midi.

TO LET Well furnished Chambers, newly repaired, situated on the Clot-Bey avenue, 2me floor, on the shops of Costagliola frères, graveurs-lithographes — Cairo. Highely recommended for Sight & position

IMPRIMERIE FRANCO-EGYPTIENNE J. SERRIÈRE

Rue de l'Ancien Tribunal, au Caire

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS POUR ADMINISTRATIONS

FOURNISSEUR DE LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES -- LITHOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE

GRAND CHOIX DE CARACTÈRES ENTIEREMENT NEUFS, FRANÇAIS, GRECS ET ARABES

AFFICHES DE TOUTES GRANDEURS

ATELIERS DE RELIURE -- FABRIQUE DE REGISTRES -- PAPETERIE

CÉLÉRITÉ DANS L'EXÉCUTION DES COMMANDES

TRÈS-PROCHAINEMENT,

Réouverture des Ateliers de Port-Saïd

Rue du Cercle, derrière le Consulat de S. M. Britannique

ADMINISTRATION
DES
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ

SERVICE ACCÉLÉRÉ ENTRE:

ALEXANDRIE ET CONSTANTINOPLE

Voie du Pirée et Smyrne en 4 jours 1/2.
Ligne directe entre Alexandrie et Athènes, 2 jours.

Départ d'Alexandrie pour Constantinople chaque Mercredi à 10 h. a. m. avec escale au Pirée, à Smyrne, à Mételin et aux Dardanelles. La nourriture est comprise dans le prix de passage de 1re et 2me classe. Une réduction de 15 0/0 est accordée pour les billets de famille, de trois personnes au moins aller et retour; pour les billets simples aller et retour, la remise est de 10 0/0.

Service de table de 1er ordre.

Les Paquebots employés pour cette ligne possèdent les aménagements et tout le confort désirables pour Messieurs les passagers. Un docteur et une femme de chambre sont attachés au service de chaque Paquebot.

S'adresser pour passages, groups et marchandises à l'Agence située à la Marine.

Les Paquebots-Poste Khédivié, dans la mer Rouge, quittent Suez chaque Vendredi à 10 h. du matin, apres l'arrivée de la malle de Brindisi, pour Djedda et Souakin, et le Vendredi de chaque 15 jours pour Massawa, Hodeida, Aden, Tadjura, Zeila et Berbera.

D. 206.

BOULANGERIE KHÉDIVIALE

G. Garucko et Economo
FOURNISSEURS DE S.A. LE PRINCE HASSAN PACHA

tous les jours,

Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT
ET
BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ

à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski.

D. 207.

RESTAURANT-CLUB

AVIS

P. Sudreau a l'honneur d'informer sa clientèle que le **Restaurant-Club** sera fermé au Public pendant la Saison d'Eté et que la Réouverture aura lieu le 1er octobre prochain.

Malgré cette fermeture il se tient entièrement à la disposition du Public et se chargera des *Repas sus commandes* comme par le passé.

P. Sudreau.

BRASSERIE A-BOHR
AU CAIRE

BIÈRE DE BAVIERE
BRASSERIE PAPPENHEIM
près **Munich.**

à 60 fr. la Caisse de 50 Bouteilles.

MAISON FONDÉE EN 1865.
G. Süssmann.

LUNETTERIE

OPTIQUE

FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES
DE LA
FAMILLE KHÉDIVIALE
LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez. Or, Argent. Nickel, Ecaille et buffle. Verres. Etuis, Jumelles, Longues-vues. Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Barometres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres. Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de oute commande.

D. N. 202.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de francs 80,000,000
Siège Social au Caire.

Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.

Ouvertures de Crédit sur hypothèque.

Prêts sur nantissement.

Dépôts de fonds en compte-courant

Dépôts de valeurs sans frais.

AGENCE GÉNÉRALE
FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE
PALAIS MATATIA, (Caire)

L'Agence a pour but de traiter promptement et avantageusement toutes les affaires que ses clients lui confient.

Les Bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Elle s'occupe des: **Opérations** de **Bourse. Avances** sur toutes **Valeurs. Achats** et **Ventes** de **Marchandises, Ventes** et **Locations** d'**Immeubles.**

Toute personne ayant besoin de **Renseignements** peut se les procurer **gratuitement** à l'Agence; à cet effet, elle a établi une **salle spéciale**, ou l'on trouvera des **Tableaux-Affiches** donnant toutes les **informations** sur **ses services**, les **arrivées** et **départs** des **vapeurs**, en plus, elle tient à la disposition du public de nombreux **Journaux**, tant de l'**Egypte**, que de l'**Etranger** en diverses **langues**, ainsi que les **télégrammes.**

N. B. Suivant traité, les **annonces commerciales** pour le **Journal Le Bosphore Egyptien** sont reçues par l'**Agence.**

HENRY Wm NESFIELD
COMMISSION AGENT,
MAISON MATATIA,
LE CAIRE

AGENT POUR
BRITISH ELECTRIC LIGHT COMPANY.
SOCIÉTÉ DU DELTA DU NIL,
EDWARD EASTON Esq.,
F. V. NICHOLLS & Co., 2 Jermyn Street
London S.W.

BONNE OCCASION

A VENDRE Une Maison située rue du quai Nord avec 1er étage et annexes. — Grande cour et Hangards.

S'adresser à M. Domenique Golla Entrepreneur, Port-Saïd.

JEAN MALEK
Maison Fondée en 1866.
FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS
ÉCHANGE et RÉPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION
DE PIANOS

Esbékieh, route N° 56 — Caire.
D. 250

CHEMINS DE FER EGYPTIENS
Ligne de Suez.

ALLER		OMNIBUS 1. 2. 3. classe.	entre BENHA et ZAGAZIG MIXTE 2. classe.	entre BENHA et ZAGAZIG MIXTE 1. et 2. classe.
		matin.	soir.	soir.
Alexandrie	D.	6. 30		
		8. 30	10. 30	6. —
Le Caire	D.	11. 30	7. 30	6. —
		soir.	matin.	
Benha	D.	1. —	9. 30	10. 15
Zagazig	A.	1. 55	10. 54	»
	D.	2. 15	»	»
Ismaïlia	A.	4. 16	»	»
	D.	4. 26	»	»
Suez	A.	6. 45	»	»

RETOUR		OMNIBUS 1. 2. et 3. classe.	entre: ZAGAZIG et BENHA MIXTE 2. classe.	entre ZAGAZIG et BENHA MIXTE 1. et 2. classe.
		matin.	matin.	r.
Suez	D.	9. 15		
Ismaïlia	A.	11. 35		
	D.	11. 45		
		soir.		
Zagazig	A.	2. 05	6. 45	5. —
	D.	2. 25		
Benha	A.	3. 20	8. 15	6. 25
			soir.	8. 30
Le Caire	A.	4. 45	12. 30	10. 50
Alexandrie	A.	8. 45	1. 30	10. 50
Mansourah	A.	5. 45	»	»